

# Préparer votre reporting extra-financier en toute simplicité

Parcours concourant au développement des compétences

Action de formation réalisée selon les articles L.6313-1 et 6313-2 du Code du travail

**OBJECTIF PROFESSIONNEL VISÉ :** à l'issue de la formation, vous serez capable de structurer un reporting extra-financier adapté aux besoins de votre entreprise, en conformité avec la réglementation en vigueur.

## OBJECTIFS OPERATIONNELS VISÉS :

- Comprendre les enjeux actuels et futurs de la réglementation
- Appliquer la réglementation à votre TPME
- Choisir et structurer des indicateurs pertinents pour un reporting valorisable auprès des parties prenantes.
- Communiquer au sujet de votre démarche RSE

## + BONUS DE LA FORMATION :

Des exercices concrets et cas d'usage appliqués aux défis spécifiques des PME permettant une mise en œuvre immédiate.

Accès à un panel de ressources et de modèles de reporting en adéquation avec la législation en vigueur.

## ACTION DE FORMATION EN PRÉSENTIEL ET EN INTER-ENTREPRISES :

			
<b>Durée</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu</b>	<b>Coût</b>
1 jour soit 7 heures	Le 3 avril 2025	VENETIS 6 rue Henri Becquerel PIBS 56000 VANNES	480 €/j HT

## DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION :

15 jours minimum à date de retour de la convention signée.

## MODALITE D'INSCRIPTION :

Les inscriptions sont à faire auprès du service formation :

- Isabelle BOZEC : [i.bozec@venetis.fr](mailto:i.bozec@venetis.fr) - 06 70 10 44 74
- Rachel JEHANNO : [r.jehanno@venetis.fr](mailto:r.jehanno@venetis.fr) - 07 88 64 94 97

## PUBLIC VISÉ :

Dirigeants d'entreprise et responsables des fonctions supports, y compris les TPE/PME ayant des relations commerciales avec des entreprises de plus de 250 salariés ou faisant appel à du financement bancaire.

## PRÉ REQUIS :

- Être sensibiliser à la responsabilité sociale et environnementale
- Avoir une connaissance de base en gestion d'entreprise

## CONTENU DE LA FORMATION :

### Comprendre les enjeux actuels et futurs de la réglementation

- \* Vue d'ensemble des obligations réglementaires du reporting extra-financier.
- \* Zoom sur la CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) et ses implications pour les TPME.
- \* Normes sectorielles et indicateurs clés, avec cas pratiques pour mieux anticiper les évolutions.

### Appliquer la réglementation à votre TPME

- \* Repérage des exigences réglementaires applicables à votre entreprise
- \* Introduction aux référentiels pour les TPME attendus en 2025 et analyse des impacts à venir de la CSRD.

### Choisir et structurer des indicateurs pertinents pour un reporting valorisable auprès des parties prenantes.

- \* Choix des indicateurs selon les standards du secteur et les spécificités de l'entreprise.
- \* Cas pratiques et retours d'expériences

### Communiquer au sujet de votre démarche RSE

- \* Les obligations de communication sur la démarche de reporting extra-financier
- \* Stratégies de communication pour valoriser vos initiatives auprès des partenaires et clients.

## FORMATRICE :

Avec plus de 10 ans d'expérience en contrôle de gestion et une spécialisation dans la performance RSE, Nolwenn David dirigeante d'Impacct, est une experte reconnue du reporting extra-financier sur le territoire. Elle guide les participants à travers une pédagogie centrée sur le développement de compétences directement transposables au quotidien.

Le suivi pédagogique et la coordination de la formation sont sous la responsabilité de Isabelle BOZEC responsable pédagogique, qui veille à la qualité et à la conformité des contenus dispensés. Coordonnées : [i.bozec@venetis.fr](mailto:i.bozec@venetis.fr) - 06 70 10 44 74

## INDICATEURS DE RÉSULTATS :

Le taux de satisfaction de VENETIS sur ses formations réalisées au second semestre en 2024 était de 93%.

## MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES UTILISÉS :

La formation s'appuie sur des supports détaillés, des études de cas concrets, des exercices pratiques corrigés en groupe et des sessions de questions-réponses, pour garantir une assimilation complète et pratique des contenus.

## SUIVI ET ÉVALUATION À L'ISSUE DE LA FORMATION :

Chaque participant réalise un test de positionnement avant et après la formation. Une évaluation à l'issue de la formation (à chaud) et une évaluation à trois mois (à froid) est également proposée pour mesurer la satisfaction et les acquis en fin de session, avec un certificat de réalisation délivré pour formaliser la montée en compétence.

## **SANCTION DE LA FORMATION :**

Un certificat de réalisation est remis individuellement à chaque stagiaire et à son employeur.

## **A L'ATTENTION DES PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP :**

Notre organisme de formation peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Ainsi, si vous rencontrez une quelconque difficulté nous vous remercions de contacter directement, Isabelle BOZEC : 06.70.10.44.74 / [i.bozec@venetis.fr](mailto:i.bozec@venetis.fr)

## **DOCUMENTS CONTRACTUELS FOURNIS :**

Toutes les actions de formation dispensées par VENETIS font l'objet d'une convention de formation signée des deux parties.

Tout document contractuel est accompagné du parcours de l'action de formation, de la convention détaillée et du règlement intérieur de la formation.

## **ENGAGEMENT QUALITÉ :**

VENETIS satisfait aux exigences du Décret n°2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle et le certificat QUALIOPI.

Vous trouverez sur notre site les pièces téléchargeables, le règlement intérieur et certificat QUALIOPI.

## **DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT DE LA FORMATION :**

Différents dispositifs de financement sont accessibles en fonction des critères de prise en charge de chaque OPCO (Opérateur de Compétences). L'équipe Vénétis Formation est à votre disposition pour vous accompagner dans le choix de vos formations et la gestion de vos démarches administratives.

Contactez-nous : Isabelle BOZEC : [i.bozec@venetis.fr](mailto:i.bozec@venetis.fr) - 06 70 10 44 74 ou Rachel JEHANNO : [r.jehanno@venetis.fr](mailto:r.jehanno@venetis.fr) - 07 88 64 94 97

Identifiez votre OPCO en visitant le site "[Quel est mon-opco ?](#)"

